

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : DESIGNATION de DEUX  
REPRESENTANTS à l'A.S.I.**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,  
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,  
DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

**Absents représentés :**

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par  
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

Monsieur le Maire rappelle que la ville fait partie du Conseil d'Administration de l'Association Sportive Intercommunale, dont le fonctionnement permet la pratique de sports multiples par de jeunes Neuvilleois.

La commune étant représentée au sein de cet organisme par deux délégués, il convient de procéder à leur désignation.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-7,
- Vu le résultat des élections municipales du 11 mars 2001,
- Procède à l'élection de ses représentants au sein de l'Association Sportive Intercommunale et désigne en conséquence :

**Monsieur Jacques MEYER (Titulaire)**

**Monsieur Jean-Claude OLLIVIER (Suppléant)**

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 mai 2001

- de la publication le 3 mai 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 mai 2001